

Rapport d'Activités

Service d'Accompagnement Vers et Dans
l'Habitat :
SAVDH Hébergement

2020

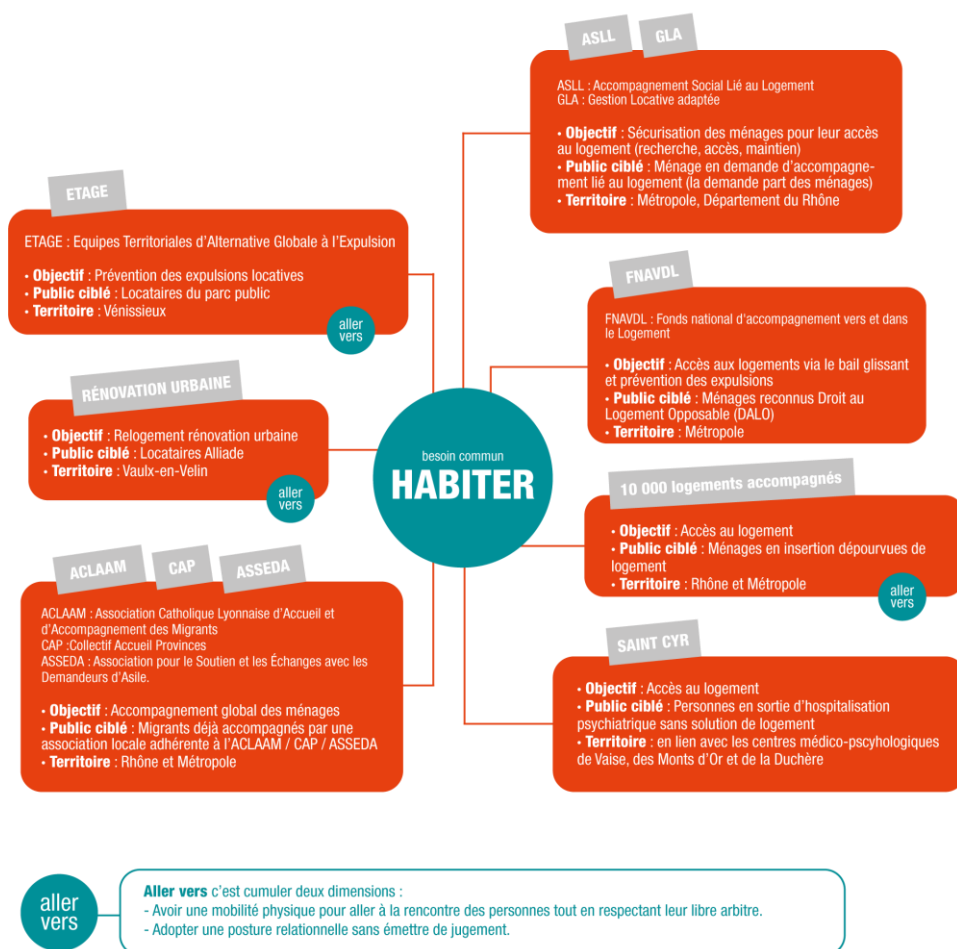
— a
a —

Etablissement	
Adresse	75 Rue Jules Guesde – 69230 St Genis Laval
Nom de l'organisme gestionnaire	ALYNEA
Statut de l'organisme gestionnaire	Association loi 1901
Téléphone	04 78 50 16 05 / 06.83.50.47.98
Fax	
Email	
Nom du directeur	
N° finess	
Type d'établissement	
Convention collective	
Date de création de la structure	

Le service d'Accompagnement Vers et Dans l'Habitat, qui a vu le jour en octobre 2013, regroupe différentes activités (tableau ci-dessous) dont le point commun est la notion d'habitat. Le SAVDH accompagne des ménages - quel que soit leur statut administratif et, quel que soit leur statut dans le logement (logement autonome de droit commun, public ou privé, sous location, bail glissant, hébergement) - cumulant des difficultés de logement, des problématiques sociales et budgétaires.

L'accompagnement social réalisé par l'équipe de travailleurs sociaux a pour but, dans une logique d'insertion et non d'urgence, d'améliorer les conditions d'accès ou de maintien dans un logement pérenne des personnes ou familles qui en étaient jusqu'alors durablement ou momentanément exclues.

LE SAVDH Accompagnement et expérimentations :



1.1 Faits marquants

Le plan quinquennal de l'Etat pour le logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme (2018-2022) propose une réforme structurelle de l'accès au logement pour les personnes sans-domicile. Il répond au constat d'un sans-abrisme persistant en France et d'une saturation toujours croissante des dispositifs d'hébergement d'urgence dans les territoires.

Les publics visés par ce plan sont les personnes sans-domicile ainsi que les personnes en difficultés d'accès ou de maintien dans le logement pouvant mener à des ruptures (expulsions locatives, sorties d'institutions, troubles psychiques...).

Pour la mise en œuvre de ce plan, l'Etat a lancé un Appel à Manifestation d'Intérêt « Logement d'Abord ». La Métropole de Lyon a répondu à cet AMI et a été retenue pour la mise en place accélérée du plan Logement d'Abord.

Dans le cadre de cet AMI et depuis 2019 le SAVDH est inscrit dans deux projets en 2019 (projet ETAGE et Projet Saint Cyr) répondant à une des priorités du plan : « *prévenir les ruptures dans les parcours résidentiels et recentrer l'hébergement d'urgence sur ses missions de réponse immédiate et inconditionnelle* ». L'année

2020 est une année la première année d'activité pleine pour ces deux actions qui ont connu un développement soumis aux aléas de la crise sanitaire.

Bien évidemment, ces deux actions n'ont pas été les seules à être impactées par le COVID.

Dès la mi-mars, le service a dû adapter ses modalités d'intervention entre télétravail, visite à domicile restreintes aux plus urgentes, accompagnement des ménages à distance et lien avec les partenaires encore opérationnels. Puis la reprise post confinement n'a pas permis de retrouver une activité pleine et entière du fait entre autres de l'activité réduite voire très réduite pour certains acteurs du territoire.

Ces effets conjugués ont eu une incidence sur importante de la capacité du SAVDH à poursuivre ses actions durant quasiment six mois.

Courant septembre, l'activité a repris de manière importante entre autres avec des orientations d'ASLL qui n'avaient pu être effectuées par les instances techniques territoriales locales qui ne siégeaient plus. Ceci a induit « une surchauffe » du service jusqu'à la fin de l'année pour mettre en œuvre les accompagnements et respecter les conventions.

- **le pouvoir d'agir et prise en compte de la parole des personnes et des ménages accompagnés**

L'accompagnement social réalisé par l'équipe de travailleurs sociaux a pour but, dans une logique d'insertion et non d'urgence, d'améliorer les conditions d'accès ou de maintien dans un logement pérenne des personnes ou familles qui en étaient jusqu'alors durablement ou momentanément exclues.

Ces accompagnements, qu'ils soient orientés par les services sociaux du département du Rhône ou de la Métropole, ou dans le cadre des dispositifs portés par le SAVDH ou encore dans le travail partenarial avec les associations ont tous en commun deux conditions intemporelles :

- prendre en compte la volonté exprimée des personnes à être accompagnées,
- co-construire avec les personnes leurs démarches pour trouver les réponses adéquates aux problématiques identifiées pour le traitement de leurs situations.

Ces deux conditions induisent une posture professionnelle visant à ne pas faire à la place de et de laisser le temps à ce que certaines propositions murissent pour trouver un écho favorable.

Tout au long des accompagnements, les projets personnalisés individuels sont les outils qui permettent d'identifier les champs à couvrir et les moyens mis en œuvre par les uns et les autres pour attendre les objectifs visés.

ACLAAM sortie. Du 01.04.2017 au 31.05.2020. Couple avec 3 filles majeures

- ***Selon vous, pourquoi avez-vous été orientés vers Alynea ?***
Nous avons été orientés vers ALYNEA car nous sommes réfugiés et que nous ne parlions pas le français couramment. Nous avons besoin d'aide pour les démarches administratives car nous ne savions pas ce qu'il fallait faire.
- ***Lors des 1ers RDV, qu'avez-vous compris de ce qu'on allait faire avec vous ?***
Nous avons compris qu'ALYNEA serait là pour nous aider dans nos démarches administratives par rapport à la CAF, aux impôts et aux autres services. Par la suite, nous serions accompagnés dans le cadre de la sous-location mais aussi avec les contrats à faire comme EDF.

- **Tout au long de l'accompagnement, vos attentes/demandes ont-elles été prises en compte (logement, santé, emploi...) ?**
- *Oui, pendant l'accompagnement nos demandes ont été prises en compte surtout pour trouver un logement. Lorsque nous avions besoin, notre référente était là pour nous aider et répondre à nos questions.*
- **Avez-vous été satisfaits et/ou insatisfaits de l'accompagnement proposé ? Pourquoi ?**
- *Oui, nous avons été très satisfaits de l'accompagnement en général. Nous aurions aimé être davantage aidés par rapport à l'emploi. Cela a été difficile pour nous surtout avec le confinement pour prendre contact avec les entreprises.*
- **Lorsque vous avez eu une difficulté, celle-ci a-t-elle été considérée ?**
- *Oui nos difficultés ont été considérées. Lorsque nous avons un problème, nous avons parlé avec notre référente ALYNEA qui nous a aidé à trouver des solutions.*
- **Qu'avez-vous retenu de l'accompagnement proposé ? Auriez-vous un moment fort à nous citer ?**
- *Ce que je retiens d'ALYNEA c'est la disponibilité de notre référente, elle communiquait bien avec nous, en français mais de façon à ce qu'on comprenne. Elle était toujours présente pour nous aider sur les papiers et pour trouver des solutions à nos problèmes. Je n'ai pas de moment fort en particulier, tout le long de l'accompagnement du débit à la fin a été fort. Je souhaite que votre association continue comme cela car ça permet à des gens comme nous d'être aidés. J'aimerais qu'il y ait encore quelqu'un qui continue de nous guider dans nos démarches administratives. Les autres services publics sont moins présents et disponibles.*

Les Chiffres clefs

▪ Accompagnement Social Lié au Logement – ASLL

Les mesures d'Accompagnement Social Lié au Logement (A.S.L.L.) sont expressément prévues dans la circulaire N° 90-89 du 7/12/1990, intervenant en application de la Loi du 30/05/90 (dite loi Besson) et visant à la mise en œuvre du droit au logement.

« Article 6 : (...) *Le fonds de solidarité prend en charge des mesures d'accompagnement social individuelles ou collectives lorsqu'elles sont nécessaires à l'installation ou au maintien dans un logement des personnes et des familles bénéficiant du plan départemental, qu'elles soient locataires, sous-locataires, propriétaires de leur logement ou à la recherche d'un logement.* »

Ces accompagnements sont financés en majorité par la Métropole Grand Lyon, mais aussi par le Département (Nouveau Rhône). Les orientations relèvent principalement d'une prescription des MDM (Maison de la Métropole) et des MDR (Maison Du Rhône) dans le cadre des ITTL (Instances Techniques territorialisées Logement). Mais, parfois, les bailleurs, CCAS, CMP ou autres partenaires, effectuent également des orientations ASLL.

3 types de mesures existent : Recherche ; Accès – Installation ; Maintien

Ces mesures se déclinent selon les difficultés dont relèvent les bénéficiaires en 1^{er} niveau ou en mesure renforcée.

« Les mesures 1er niveau correspondent à des mesures de 6 mois d'une intensité de 20 heures. Elles concernent des ménages rencontrant des difficultés d'ordre social, relationnel, ou de santé qui font obstacle à leur autonomie dans la recherche, l'accès et ou le maintien dans le logement.

Les mesures renforcées correspondent à des mesures de 6 mois d'une intensité de 30 heures et concernent des ménages dont l'accumulation de difficultés (comportementales et/ou psychologiques notamment...) impose un accompagnement renforcé tant en termes de relations avec les ménages et l'environnement que d'interrelations avec d'autres intervenants sociaux. »

L'accompagnement social proposé s'inscrit dans une démarche volontaire qui stipule la libre adhésion des personnes. En effet, la coopération des ménages est un élément essentiel qui conditionne l'accompagnement.

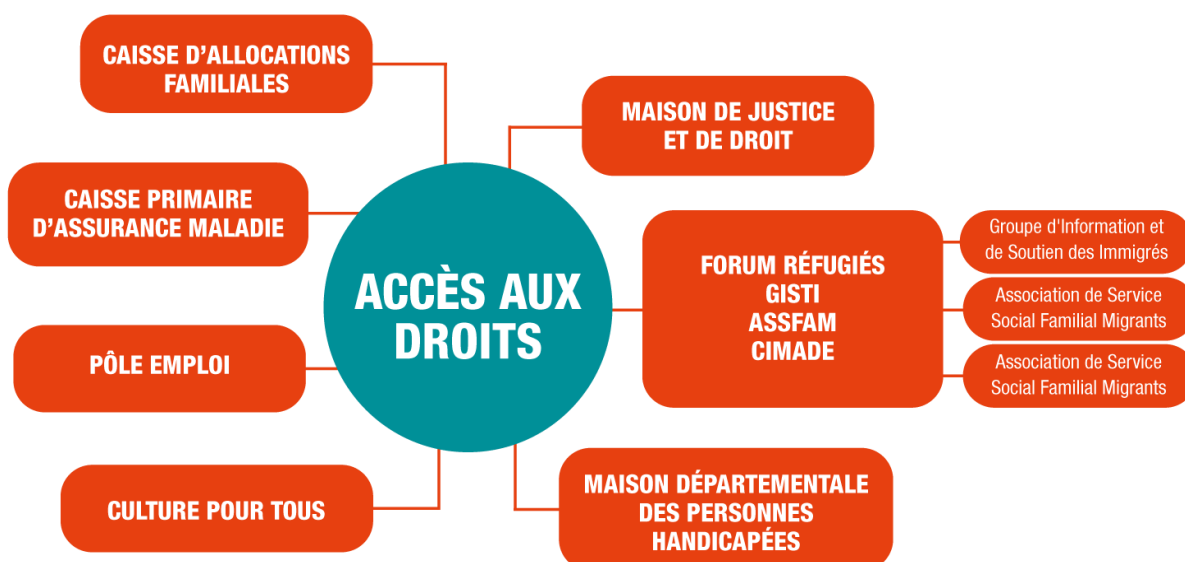
Nos secteurs d'intervention sont en priorité les secteurs où nous sommes membres permanents au sein des Instances Techniques Territorialisées Logement (ITTL) : Tassin / Francheville, Sainte Foy lès Lyon / La Mulatière, Oullins, Saint Genis Laval, Irigny, Vaugneray, Vénissieux, Condrieu / Mornant et Brignais, Givors. Au-delà de ces secteurs, nous sommes régulièrement sollicités par d'autres secteurs tels que Lyon, Villeurbanne, Saint-Priest, Bron, Rillieux La Pape, etc.

Ainsi notre secteur d'intervention est vaste et implique des temps de déplacement non négligeables.

Le SAVDH anime une file active moyenne de 70 mesures d'accompagnement ; une mesure ayant une durée de 6 mois, cela signifie environ 140 mesures sur l'année.

Dispositif	Nbre ménages	Couple	Couple avec enfant.s	Famille Mono parentale	Isolé.e	Nbre de mesures	Mesure recherche	Mesure accès installation	Mesure maintien dans le logement
ASLL Métropole	89	3	21	27	38	98	19	27	52
ASLL Rhône	48	2	5	11	30	50	8	14	28
	137					148			

Les ressources du SAVDH pour l'accompagnement des ménages dans l'accès aux droits (non exhaustives)



- **Accompagnement Social GLA – Gestion Locative adaptée**

La gestion locative adaptée a pour objet de favoriser l'accès et le maintien des personnes les plus démunies dans un logement autonome tout en sécurisant le risque locatif pour les propriétaires bailleurs.

Les mesures GLA ont une durée maximum de 18 mois. Lorsque des situations restent particulièrement complexes à l'échéance des 18 mois, une commission de régulation des baux glissants est saisie pour proroger la mesure d'accompagnement.

Dispositif	Objectif nombre de baux	Appartements en GLA			Différentiel
		Stock au 01/01/20	Entrée en 2020	Sortie en 2020	
GLA Métropole	12	10	8	3	(+) 5
GLA Rhône	5	6	3	1	(+) 2

La situation sanitaire de 2020 a nettement impacté l'accompagnement des ménages. Le ralentissement de l'activité du SAVDH durant le confinement doublé par la fermeture d'un nombre important d'administrations ou de services des bailleurs ont eu pour effet de réduire de manière conséquente les accompagnements vers le glissement de baux.

De ce fait, au 31 décembre 2020, le « stock » de logements en sous location reste important (16)

Bail glissant de Juillet 2019 à Juillet 2020 (couple + 4 enfants)

- Selon vous, pourquoi avez-vous été orientés vers Alynea ?
Je ne sais pas exactement la cause mais on avait beaucoup de problèmes. On est restés pas mal d'années sans logement. On a été orientés par la métropole, on ne connaissait pas cela, on n'était pas bien informés.
- Lors des 1ers RDV, qu'avez-vous compris de ce qu'on allait faire avec vous ?
J'ai compris qu'Alynea allait nous accompagner dans tous les domaines. Il y avait des choses où on n'a pas été à la hauteur. On a été suivis par d'autres personnes, mais l'intervenante sociale elle nous a bien compris.
- Tout au long de l'accompagnement, vos attentes/demandes ont-elles été prises en compte (Logement, santé, emploi...) ?
A cause du COVID, c'est une période où on a besoin de beaucoup d'aide, on n'avait rien du tout pour accéder à notre nouveau logement et on a eu des moments très difficiles. Mais ce n'est pas à cause d'Alynea. Jusqu'à présent, on a des dettes et c'est très difficile pour nous. J'aimerais que l'intervenante sociale soit encore avec nous car avec la nouvelle assistante

sociale ça ne se passe pas bien. Nous regrettons de ne pas avoir eu plus d'aide par la BSE.

- Avez-vous été satisfaits et/ou insatisfaits de l'accompagnement proposé ? Pourquoi ?
Oui nous sommes satisfaits de l'accompagnement. Quand on avait quelque chose, on l'appelait, elle était toujours à côté de nous.
- Lorsque vous avez eu une difficulté, celle-ci a-t-elle été considérée ?
L'IS a fait tout ce qu'elle a pu faire.
- Qu'avez-vous retenu de l'accompagnement proposé ? Auriez-vous un moment fort à nous citer ?
Alynea a fait tout ce qu'il a pu faire, mais c'était une période très difficile. Nous avons des problèmes mais Alynea n'en est pas la cause. L'IS a toujours été avec nous dans cette période très difficile. L'Etat doit aider les associations comme Alynea pour accompagner et assister les familles en détresse quelle que soit leur situation. L'Etat a profité du COVID pour rejeter les demandes d'aide. On ne vit pas, on survit, pour ne pas mourir du COVID.

▪ **Fonds national d'accompagnement vers et dans l'habitat –FNAVDL**

Public : ménages reconnus prioritaires au titre du droit au logement opposable (DALO).

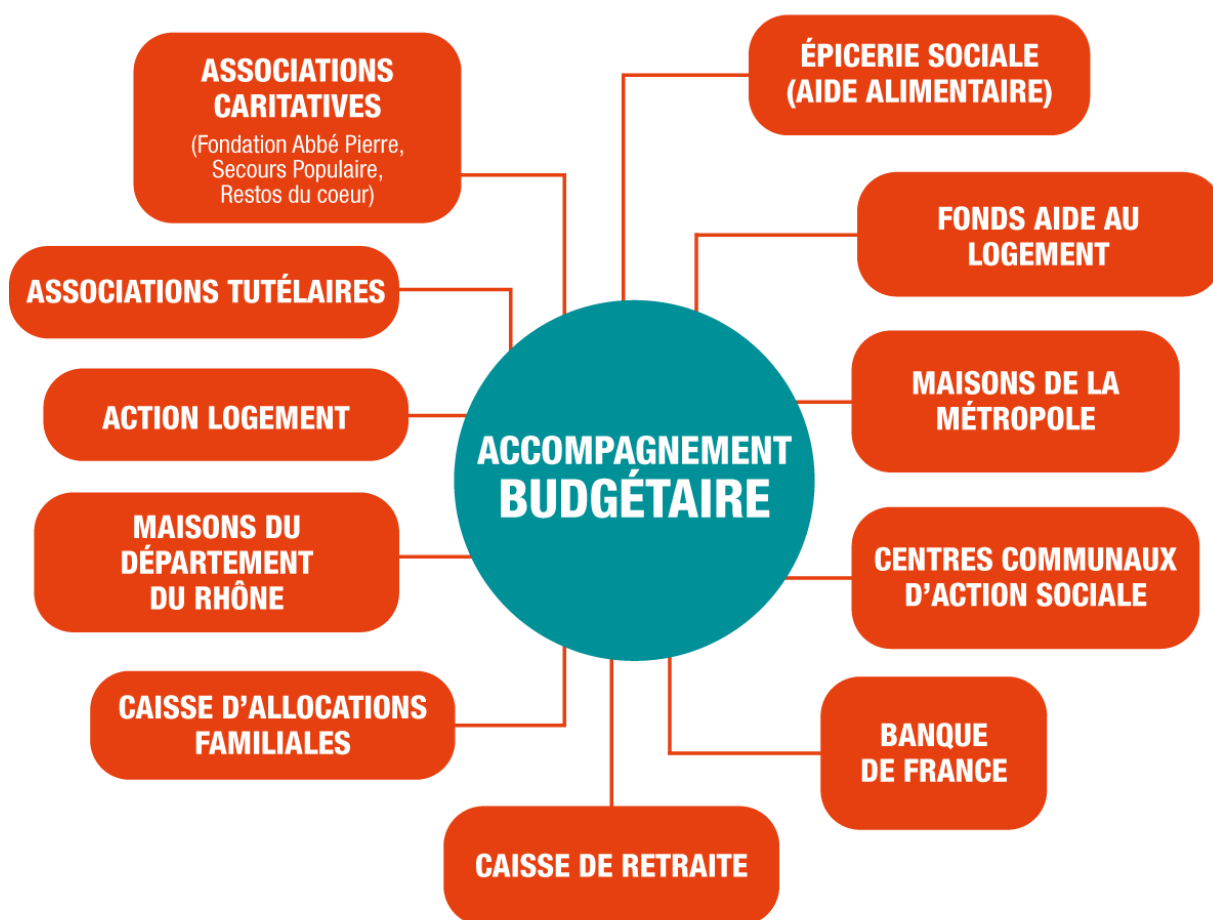
Le fonds national d'accompagnement vers et dans le logement (FNAVDL) a été institué en 2011 dans le cadre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale qui confirme que l'action des pouvoirs publics à destination des ménages en difficulté doit s'inscrire dans une stratégie d'accès prioritaire au logement de droit commun, c'est-à-dire sans nécessairement induire une étape préalable en structure d'hébergement, et s'appuyer sur le développement de l'accompagnement vers et dans le logement, organisé en concertation entre acteurs locaux.

Le Collectif Logement Rhône (CLR) a été retenu pour mettre en œuvre le Fonds National d'Accompagnement Vers le Logement dans le Rhône pour la période 2016-2019. Dans ce cadre, le SAVDH accompagne les ménages, vers et dans le logement, et assure la gestion locative adaptée des logements en sous-location en vue d'un bail glissant ou en mandat de gestion.

Cependant, pour l'appel à projet 2019, le CLR n'a pas été retenu pour la mise en œuvre de ce dispositif. Le SAVDH poursuit donc les accompagnements engagés et ayant débutés lors des années précédentes.

Dans ce cadre, les accompagnements ne concernent que la **Gestion Locative Adaptée (GLA)** : gestion rapprochée et attentive du logement, médiation avec l'environnement, prévention des risques locatifs (impayés de loyer, dégradations locatives, etc.).

Dispositif	STOCK au 01/01/2020	Fins de mesures en 2020	Mesures en cours au 31 décembre
FNAVDL	8	3	5



▪ **Accompagnement dans le cadre du renouvellement urbain**

Alliade Habitat ayant un projet de renouvellement urbain sur la commune de Vaulx en Velin (ce qui induit la démolition de certains immeubles planifiée en 2020-2021), ALYNEA a été sollicité pour mettre en œuvre un accompagnement social qui semblait nécessaire au relogement de certains ménages présents dans le patrimoine d'Alliade Habitat.

Ainsi, en septembre 2018, le SAVDH a signé avec Alliade Habitat une convention pour accompagner 4 ménages. Les ménages orientés vers ALYNEA rencontrent des problématiques de santé mentale et/ou de souffrance psychique qui peuvent rendre complexe le traitement de la question du relogement sans un accompagnement adapté. De ce fait, le SAVDH a proposé au bailleur un accompagnement des ménages en collaboration avec la Plateforme en santé mentale (3PA).

Afin d'être en lien régulier avec les partenaires engagés dans le renouvellement urbain, l'équipe de travailleurs sociaux du SAVDH est présente sur le GSS de Vaux en Velin qui a lieu tous les deux mois.

La mise en lien avec le ménage est parfois effectuée en présence du chargé de relogement ou tout autre acteur en lien avec la situation. L'accompagnement des ménages les plus en difficultés et, souvent en rupture de lien avec le bailleur, renvoie nécessairement à une approche de type « aller vers », ce qui constitue la logique d'action de l'association.

En 2020, c'est au total 7 ménages qui ont été accompagnés dans le cadre de cette convention, accompagnements qui, au regard des contraintes de la crise sanitaire ont dû être adaptés. En effet, trois ménages étaient déjà dans le flux dès janvier et ce n'est que fin septembre que quatre nouveaux ménages ont été orientés par le bailleur au SAVDH.

La convention avec Alliadé Habitat a été renouvelée pour une année supplémentaire.

Dispositif	Objectif	Nbre de ménages accompagnés
RU ALLIADE	8	7

▪ **Accompagnement dans le cadre de la prévention des expulsions : Dispositif E.T.A.G.E (Equipes Territoriales d'Alternative Globale à l'Expulsion)**

Le projet E.T.A.G.E, piloté par GLH, vise à intervenir sur des situations de vulnérabilité en logement, pour lesquelles les outils et dispositifs de droit commun n'apportent pas de réponse efficace pour prévenir l'expulsion et permettre le maintien en logement ou l'orientation vers une solution d'habitat plus adaptée. Pour ce faire, trois plateformes territoriales ont été créées et permettent le repérage de ces ménages en difficulté dans leur logement et leur accompagnement coordonné.

Le SAVDH intervient sur la plateforme de Vénissieux en étroite liaison avec la Plateforme Psychosociale de Prévention en santé mentale (3PA) d'ALYNEA.

Le SAVDH tend à :

- Produire de nouvelles réponses, plus ajustées, plus efficaces, plus respectueuses des personnes, et des nouvelles pratiques d'accompagnement, adaptables et interdisciplinaires. La démarche de « l'aller vers » vise à engager de multiples démarches pour établir des contacts avec les personnes orientées.
- Mettre en œuvre, conformément aux principes du Logement d'Abord, des accompagnements qui s'inscrivent dans une optique de rétablissement et d'implication des personnes dans les objectifs et les choix de leur parcours d'accompagnement.

Par un accompagnement qui prend ses forces dans la reconnaissance mutuelle à pouvoir agir sur sa propre situation et sur la capacité d'adaptation et de mobilisation du SAVDH, les référentes sociales s'appuient sur l'ensemble des ressources techniques et savoir-faire du SAVDH pour mettre en confiance les personnes et produire une co-construction à la résolution des problématiques rencontrées.

Ici, les ménages sont pour la majorité dans un parcours d'expulsion locative avec des dettes importantes.

Le travail d'accompagnement peut prendre des formes diverses autour de :

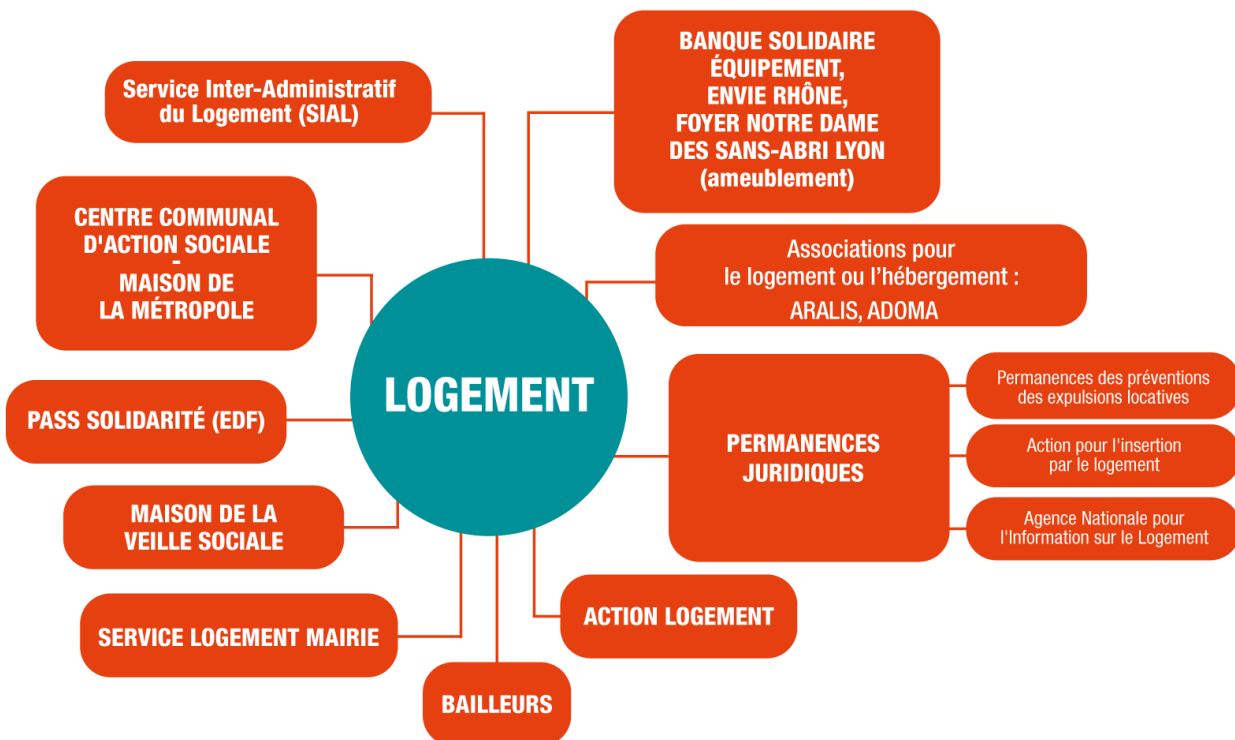
- L'identification de l'origine de la problématique, du dysfonctionnement, des dettes,
- L'explication des procédures en cours, des conséquences, des moyens à disposition pour résoudre les difficultés,
- Le repérage des différents intervenants mobilisés ou à solliciter,
- L'évaluation des capacités, de l'acceptation des contraintes, et les souhaits du ménage à se maintenir dans le logement,
- L'accompagnement budgétaire global (dépenses / ressources, reste à vivre),

- La médiation et le rétablissement des relations avec l'ensemble des partenaires concernés (bailleur, CAF, fournisseurs d'énergie, Banque de France, etc.) tout en mobilisant des dispositifs permettant de solder la dette (dossier FSL, dossier de surendettement, etc.),
- Le suivi, la négociation et la mise en œuvre d'un plan d'apurement,
- La mise à jour administrative,
- La constitution de dossiers de demande de logement et/ou d'aide financière en prévision de l'accès (FSL, prêt CAF, etc.),
- L'information sur les droits et devoirs du locataire,

Chaque mois, les référentes dédiées au projet E.T.A.G.E participent à la plateforme animée par GLH et ont des temps de coordinations avec 3PA.

Dispositif	Objectif	Nbre de ménages accompagnés
ETAGE	12 ménages	12 ménages
	120 mois mesures	87 mois mesures

Les ressources du SAVDH pour l'accompagnement des ménages vers ou dans le Logement (non exhaustives)



▪ **Accompagnement dans la sortie d'hospitalisation psy sans solution de logement**

Depuis 2018, la métropole du Grand Lyon est un territoire de mise en œuvre accélérée du logement d'abord. ALYNEA, en partenariat avec l'hôpital spécialisé Saint Cyr au Mont d'Or et Lyon métropole

habitat a présenté un projet visant à poursuivre le partenariat déjà en place dans le cadre d'intervention et les principes du logement d'abord. L'objectif visé par ce projet est celui de la réduction du nombre de personnes sortant d'institution (ASE, Prison, Hôpital spécialisé) sans solution de logement.

Dans ce contexte, le SAVDH s'inscrit dans le dispositif permettant aux personnes hospitalisées au sein du Centre Hospitalier d'intégrer de manière pérenne le parc de logement de Lyon Métropole Habitat et Grand Lyon Habitat dès lors que la sortie de l'institution hospitalière est prévue et dans la limite des capacités d'accueil des bailleurs.

Ceci passe par la mise à disposition de solutions de logement prenant la forme de baux glissants accompagnés par le SAVDH.

Ce dispositif s'adresse à :

- des personnes dont la sortie de l'institution hospitalière est prévue au regard des soins et qui n'ont pas de solution de logement permettant cette sortie ;
- des personnes prises en charge par l'institution, hospitalisées ou non ET qui n'ont pas de logement autonome.

L'accompagnement adapté doit permettre aux personnes retenues dans le cadre de ce dispositif d'acquérir petit à petit et en fonction de leurs capacités, l'autonomie nécessaire à un glissement du bail.

En 2020, ce dispositif a été peu opérant et n'a pas permis d'apporter des réponses aux besoins identifiés. Deux raisons à cela :

- La crise sanitaire a induit un fléchissement important des mutations ou sorties des logements au sein des parcs des bailleurs ;
- Le périmètre des logements à trouver doit correspondre à la zone d'influence de l'hôpital Saint Cyr et CMP rattachés ce qui réduit fortement le potentiel.

Dispositif	Nbre de ménages accompagnés Sous-location	Diagnostics réalisés
ST CYR	2	5

▪ **Expérimentations pour l'accompagnement de familles migrantes avec les associations ACLAAM, ASSEDA, CAP**

L'action de l'ACLAAM s'adresse particulièrement aux personnes ou familles migrantes, réfugiées, dans des situations de fragilité sociale. Cette association est créée en lien étroit avec le Diocèse de Lyon dans la volonté d'accueillir des personnes en difficulté sur son territoire suite à l'appel du Pape François : « une paroisse une famille ».

En 2018, ALYNEA et l'ACLAAM ont signé une nouvelle « Convention Cadre » qui définit les conditions de l'hébergement en appartement et l'accompagnement social de 15 familles et du partenariat entre les associations paroissiales constituées de bénévoles et les professionnels d'Alynéa.

Les associations paroissiales peuvent donc solliciter le SAVDH pour établir une convention formalisant les conditions de ce partenariat, dès lors qu'un logement est trouvé et que la situation du ménage correspond au cadre de la « Convention Cadre ».

Cela donne également lieu à la signature d'une Convention d'hébergement ou de sous-location avec chaque famille, dès l'entrée dans le logement. Un Projet Personnalisé est réalisé en lien avec les familles, les bénévoles référents des associations paroissiales et Alynéa, dans les trois premiers mois qui suivent l'entrée dans le logement.

La complémentarité de l'engagement citoyen et solidaire des bénévoles des associations paroissiales et de l'expertise professionnelle d'Alynéa et du SAVDH permet d'apporter une réponse à des familles relevant de l'urgence sociale.

Durant l'année 2020, nous avons hébergé et accompagné 15 ménages et travaillé en partenariat :

- ✓ **1 nouvelle famille a été accompagnée par ALYNEA.**
- ✓ **3 ménages sont sortis du dispositifs suite à des propositions de logements.**
- ✓ **2 familles sont passées d'un contrat d'hébergement à un contrat de sous-location au regard de l'évolution de leur situation administrative et financière.**

La majorité des ménages accompagnés sont des familles : couple avec leurs enfants. Parfois, il y a également un parent isolé d'un membre du couple qui est également accompagné sachant que souvent, les membres de la famille souhaitent travailler sur un projet de relogement tous ensemble, les 3 générations confondues.

En 2020, 8 familles ont eu une demande de logement social enregistrée. Un accompagnement soutenu est alors effectué en lien avec cette demande de logement : travail sur les secteurs demandés, sur le type de logement, préparation à l'accès, etc. Il est primordial de travailler en lien avec l'association locale sur ces questions car, souvent, les familles n'ont pas conscience qu'un logement social sur la métropole de Lyon est difficile à obtenir, d'autant plus, si les critères sont réduits. Aussi, il peut arriver que la famille soit déçue quand il y a une proposition de logement car celui-ci n'est pas le logement tant attendu par la famille, le logement « rêvé », dans le quartier « idéal ». C'est pourquoi, ce travail en amont effectué par le travailleur social et les bénévoles de l'association locale est indispensable.

Dispositif	Nbre de ménages
ACLAAM	15
CAP	3
ASSEDA	2
Total	20

▪ **Equipe au 31.12.20**

Pour 2020 :

1 chef de service : 1 ETP // 1 éducatrice spécialisée : 0,30 ETP // 2 assistantes service social : 1.90 ETP // 3 conseillères e économie sociale et familiale : 2.80 ETP



Formation 2020

Congé maternité de la Cheffe de service : remplacement à partir du 26 octobre 2020.

▪ Financeurs

Le SAVDH a cette particularité d'intervention à cheval sur différents modes de financements qu'ils soient publics ou privés.

- En effet, les accompagnements sociaux et IML effectués dans le cadre des conventions avec l'ACLAAM, ASSEDA et CAP sont exclusivement basés sur des ressources propres aux associations.
- Les accompagnements dans le cadre du renouvellement urbain sont financés sur prestation de service du SAVDH.
- Pour les autres dispositifs, ils sont inscrits dans des appels à projets.

Dispositif	Financier
ASLL / BG du Rhône	Département du Rhône
ASLL / BG Métropole	La Métropole de Lyon
ETAGE	Logement d'abord
St CYR	
RU renouvellement urbain	Privé bailleur Alliade
FNAVDL	FNAVDL volet DALO
ACCLAM	Privé associations
ASSEDA	
CAP	

Conclusions et perspectives

En dehors du dispositif ACLAAM où les travailleurs sociaux accompagnent les ménages de manière globale (démarches administratives liées à la régularisation, santé, enfance, insertion professionnelle, etc.), le Service d'Accompagnement Vers et Dans l'Habitat se concentre notamment sur un accompagnement où le logement est au cœur de celui-ci ; pour autant, le logement n'en reste pas moins appréhendé comme le révélateur des difficultés qu'un ménage peut rencontrer et aussi le déclencheur d'un parcours d'insertion, un tremplin vers un mieux-être.

En effet, quand bien même les financements mobilisés (mesures ASLL principalement) sont théoriquement centrés exclusivement sur le logement (avec un travail sur le projet logement, la recherche de logement, le budget, l'aide à l'installation), le contact régulier avec les ménages à domicile met les travailleurs sociaux en position privilégiée pour être à l'écoute d'autres problèmes que ceux-ci peuvent rencontrer. Dès lors, en pratique, l'approche du ménage dans son logement reste globale. Elle vise à éviter toute stigmatisation ou prise en charge partielle, fondée sur la seule appréhension des symptômes. Les travailleurs sociaux se positionnent alors davantage comme des coordinateurs ou référents de parcours, chargés de s'assurer de la mise en lien des ménages avec les différents professionnels sur des thèmes spécifiques.

En 2021, le Service SAVDH va poursuivre ses actions sachant que les différentes conventions sont renouvelées (hors FNAVDL).

La convention avec l'ACLAAM va évoluer pour proposer de nouvelles formes d'accompagnements.

En effet, les besoins des associations évoluent et celles-ci sont en demande d'outillage un peu différents.

A partir des constats faits et en lien avec l'ACLAAM, le SAVDH s'adapte et proposera en 2021 des modalités « d'accompagnement ciblé » donc plus souples et plus calibrées dans le temps qui pourront évoluer en fonction des situations identifiées.

Les expérimentations dans le cadre du Logement d'Abord (Projet St Cyr et ETAGE) sont poursuivies en 2021 tout en renforçant les liens partenariaux et en allant à la recherche de solutions plus opérantes pour répondre aux besoins des sorties d'hospitalisations avec l'Hôpital St Cyr.

D'autre part, dans le cadre de l'appel à projet Dix mille logements accompagnés, le SAVDH, en lien avec le service emploi d'ALYNEA et Polygones se positionne et propose 15 accompagnements de familles sur le volet insertion (30 accompagnements soit 15 familles et 15 personnes isolées).

Une intervenante sociale est mobilisée sur cette action. Elle interviendra au sein d'une équipe projet regroupant travailleurs sociaux, référents hébergement, référent enfance – parentalité, infirmiers, conseiller en insertion professionnelle.

La démarche de mise à jour en continu des connaissances par l'intervention régulière de partenaires à travers le traitement de thématiques liées au quotidien des accompagnements sera poursuivie ; on peut noter dès à présent :

- ✓ La CAF : la réforme du calcul des APL,
- ✓ L'ADES : l'accès à la santé et les liens possibles avec les médiateurs santé de la métropole,
- ✓ Les services Emploi et Formation d'ALYNEA : bien comprendre les actions portées par ces services et s'approprier les processus d'orientation des personnes,
- ✓ VIFFIL : les violences conjugales et les outils de prévention et d'intervention,
- ✓ Etc.

Par ailleurs, pour renforcer le soutien aux intervenantes sociales face à la gestion de situations problématiques, sera instauré un espace d'échange dénommé « groupe de soutien mutuel ».

L'objectif de cette pratique est double :

- Ne jamais laisser un référent social avec une situation complexe qui viendrait le 'ronger',
- Apporter des hypothèses pragmatiques de traitement de la situation et ce de manière collégiale et pluridisciplinaire.

Enfin, l'année 2021 sera l'occasion pour le SAVDH de travailler sur son projet de service par le biais d'une formation action qui viendra s'inscrire dans le prolongement des rendus de l'évaluation interne.